ARRETE DU MAIRE PORTANT MISE A JOUR DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Arrêté n° 170315-URB-206

Le Maire de la Commune de LEGUEVIN,

VU le code de l'Urbanisme et notamment les articles L151-43, L152-7, L153-60, R151-51 et R153-18;

VU le plan local d'urbanisme révisé de LEGUEVIN approuvé par délibération du conseil municipal du 26 juin 2013, modifié par délibération du conseil municipal en date des 11 juin 2015 et 1^{er} juin 2016 et mis à jour par arrêté municipal du 18 février 2016;

VU l'arrêté préfectoral du 17 février 2017 approuvant le Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles liés aux inondations du bassin de l'Aussonnelle et de ses affluents sur la commune de LEGUEVIN;

VU le Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles sur le bassin versant de l'Aussonnelle et de ses affluents ;

VU les plans et les documents annexés ;

CONSIDERANT que le plan local d'urbanisme révisé approuvé de LEGUEVIN doit prendre en compte le Plan de Prévention sus-mentionné,

ARRETE

ARTICLE 1 -

Le plan local d'urbanisme révisé approuvé de LEGUEVIN est mis à jour à la date du présent arrêté en ce qui concerne l'annexe relative aux servitudes d'utilité publique.

ARTICLE 2 -

Le plan local d'urbanisme révisé approuvé de la commune de LEGUEVIN est mis à jour à la date du présent arrêté par l'annexion du dossier du Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles du bassin versant de l'Aussonnelle et de ses affluents.

ARTICLE 3 -

La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public à la mairie.

ARTICLE 4 -

Le présent arrêté sera affiché en mairie durant un mois .

ARTICLE 5 -

Conformément à l'article R153-18 du code de l'urbanisme, l'annexe du plan local d'urbanisme consacrée aux servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol sera communiquée par le Maire de LEGUEVIN à la direction régionale des finances publiques (DRFIP – Brigade d'évaluations domaniales – Cité Administrative – Bât C – 5^{ème} étage – 31098 TOULOUSE Cedex 6)

ARTICLE 6 -

Le présent arrêté sera adressé à Monsieur le Préfet de Haute-Garonne,

Fait à Léguevin, le 15/03/2017

Le Maire, Stéphane MIRC